



Nantes, le 7 juin 2021

Monsieur le Secrétaire Général,

Une nouvelle année dans un contexte sanitaire dégradé aurait pu laisser supposer une préparation des examens et concours prenant appui sur l'expérience acquise en 2020. Les leçons n'ayant pas plus été retenues par le Ministère que l'application des réformes n'associe les agents, il faut constater qu'il n'en est rien.

Depuis des mois, les collègues subissent les injonctions contradictoires, les approximations voire les silences d'une administration centrale qui craint les arbitrages officiels, clairs et définitifs.

Travailler dans le flou, ne savoir que répondre aux usagers, aux établissements, aux enseignants est le quotidien des agents depuis maintenant plus d'un an. Aux périodes d'arrêt en l'attente de consignes se succèdent celles de l'emballement pour appliquer des directives prises au dernier moment. Aux réponses dilatoires que doivent répercuter les agents sur leurs interlocuteurs se succèdent les injonctions et le fait accompli d'une réglementation qu'ils doivent mettre en œuvre dans l'urgence.

Comme trop souvent, la continuité du service public ne tient qu'à l'engagement des agents agissant dans l'intérêt des usagers. Sans de nombreuses heures supplémentaires qui se chiffrent en milliers, dépassant le cadre légal du travail, il faudrait expliquer aux candidats, aux familles, au ministère et aux médias pourquoi certains examens ne pourraient se dérouler normalement dans l'académie de Nantes cette année.

Comme dans de nombreux services, c'est au détriment de la santé des agents que la machine tourne encore. Vous devez savoir que des personnels souffrent d'être soumis à des charges qui dépassent les limites physiques et psychologiques acceptables. Les arrêts de travail n'en sont que la conséquence ultime tout en n'étant que la partie émergée du mal-être que connaissent les collègues.

Voici quelques exemples concrets pour étayer nos arguments :

- Le Ministre de l'Éducation Nationale a créé cette année un "oral de rattrapage" au BTS (diplôme rattaché à l'enseignement supérieur) dont les modalités ne sont toujours pas connues ce jour, 7 juin. Le décret n'est pas encore publié.
- Le baccalauréat général se déroule lors d'une session de réforme et de Covid, deux aspects qui n'ont pas plus été anticipés l'un que l'autre.

Cela génère une organisation dans l'urgence (difficulté de recrutement des enseignants, de trouver des centres d'épreuve etc.) alors qu'il y avait possibilité de s'appuyer sur ce qui avait été réalisé lors de la session 2020. Bien d'autres examens et concours partagent les conséquences similaires de ce genre d'errances.

La feuille de route pour les Ressources Humaines qui vient d'être transmise aux personnels met l'accent sur un axe relatif à la prévention des risques professionnels et Monsieur le Recteur insiste sur la nécessité de travailler, « grâce à une meilleure prévention, à des conditions de travail les

plus satisfaisantes possibles ». Il y a fort à faire sur ce sujet et pas seulement à la DEC.

Il est en tout cas de la responsabilité de la CGT Educ'Action de vous interpellier officiellement sur la situation de cette direction et d'indiquer ici que si les examens parviennent à être organisés tant bien que mal, non, tout ne se sera pas bien passé.

Les remerciements pour un engagement, qui s'apparente davantage à un sacrifice de la santé et de la vie de famille, doivent laisser la place à de véritables mesures pour assurer un cadre de travail où la boule au ventre et les pleurs des personnels n'ont plus leur place.

Le co-secrétaire académique de la CGT Educ'Action

et les élu-es CTSA CGT Educ'Action  
Hervé Guichard, Sylvie Moreau, Morgane Boyer, Ronan Kéromnès, et  
Céline Blanchard

Copie adressée à Monsieur le Secrétaire du CHSCTA